



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

STRATÉGIE NATIONALE MER ET LITTORAL 2030

VERSION PROJET

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3	4. DOMAINE DE LA TRANSITION DURABLE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, MARITIMES ET LITTORALES ET DE LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES MINÉRALES, BIOLOGIQUES ET ÉNERGÉTIQUES	22
Pourquoi une stratégie nationale mer et littoral ?		Objectif 11 « Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »	
LES GRANDES PRIORITÉS POUR LES 6 ANS À VENIR	8	Objectif 12 « Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires »	
LES OBJECTIFS DÉFINIS POUR ATTEINDRE CES PRIORITÉS	9	Objectif 13 « Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW mis en service en 2035 »	
1. DOMAINE DE LA PROTECTION DES MILIEUX, DES RESSOURCES, DES ÉQUILIBRES BIOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES AINSI QUE LA PRÉSERVATION DES SITES, DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE	10	Objectif 14 « Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et sécuriser l'approvisionnement en ressources minérales non énergétiques dans un cadre de gestion durable »	
Objectif 2 « Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés »			
Objectif 3 « Valoriser le patrimoine littoral et maritime »			
Objectif 4 « Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer »			
2. DOMAINES DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DE LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE	14	5. DOMAINE DE LA PARTICIPATION DE LA FRANCE À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES INTÉGRÉES POUR LA PROTECTION ET LA VALORISATION DES ESPACES ET ACTIVITÉS MARITIMES Y COMPRIS POUR LES OUTRE-MER ;	27
Objectif 5 « S'adapter aux effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte »		Objectif 15 « Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations »	
Objectif 6 « Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux »		Objectif 16 « Accompagner le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée en outre-mer, selon les particularités et les atouts de chacun »	
3. DOMAINES DE LA CONNAISSANCE, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION AINSI QUE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER	17	6. DOMAINE DE LA GOUVERNANCE ASSOCIÉE À CETTE STRATÉGIE, LES MOYENS DE SA MISE EN ŒUVRE ET LES MODALITÉS DE SON SUIVI ET DE SON ÉVALUATION.	29
Objectif 7 « Promouvoir l'innovation technologique et numérique pour des activités performantes et un meilleur partage des connaissances »		Objectif 17 « Renforcer l'ancrage territorial de la gouvernance maritime et sa capacité de proposition au service des politiques maritimes »	
Objectif 8 « Soutenir l'effort de recherche et de connaissance au service des politiques publiques maritimes et des territoires »		Objectifs 18 « Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie »	
Objectif 9 « Affirmer la dimension sociale et durable des activités maritimes et consolider les formations initiales et continues pour répondre à l'évolution des besoins »			
Objectif 10 « Lutter contre le dumping social » (enjeu de mise en œuvre nationale et internationale)			
		LEXIQUE	31

PRÉAMBULE

POURQUOI UNE STRATÉGIE NATIONALE MER ET LITTORAL ?

PARCE QUE LA FRANCE EST UNE GRANDE PUISSANCE MARITIME ET DOIT LE RESTER

Avec un espace maritime d'une superficie de 10,2 millions de km², bordé par environ 22.860 km de frontières communes avec 30 États et situé à 97% en Outre-Mer, la France est présente sur tous les océans du monde. Cet immense espace maritime fait d'elle la deuxième puissance maritime mondiale, après les États-Unis d'Amérique, et la place ainsi comme un acteur incontournable de la gouvernance maritime internationale.

Grâce à l'ensemble de ses territoires, la France abrite une biodiversité exceptionnelle, particulièrement dans les outre-mer, qu'elle a le devoir de protéger. Les populations tirent de nombreux services écosystémiques de cette biodiversité, source de résilience et qui participe à l'atténuation du changement climatique grâce au carbone bleu que ces milieux naturels sont en capacité de capter dans l'atmosphère.

La France est également une puissance économique maritime. Son industrie navale repose sur un savoir-faire technique historique, soutenue par une recherche maritime de haut niveau. L'excellence de sa flotte navale (navires militaires, de commerce et de plaisance) lui permet d'être une puissance exportatrice, disposant d'un pavillon internationalement reconnu.

Elle dispose aussi d'un réseau portuaire dense, constitué de 12 grands ports de commerce d'Etat connectés aux grandes routes maritimes et aux axes logistiques terrestres stratégiques des réseaux européens et d'une cinquantaine de ports décentralisés qui permettent la desserte des territoires et de leur hinterland. Ces ports traitent des trafics des marchandises (conteneurs, vracs), des matières premières et des ressources énergétiques (hydrocarbures, gaz naturel) ainsi que d'importants flux de pas-

sagers en ferries ou en croisière. Ils représentent également un potentiel important de contribution à la décarbonation de l'économie nationale (accueil d'industries vertes, assemblage des éoliennes flottantes et entretien des EMR, production de e-carburants, etc...).

La France est le deuxième producteur européen de produits de la pêche et de l'aquaculture. Elle est ainsi leader européen de la production d'huîtres avec 85 % de la production totale. La filière de la pêche et de l'aquaculture est une filière historique et structurante de la façade maritime française. En 2020, la production française en produits de la mer (pêchés et élevés) représentait 652 257 tonnes en équivalent poids vif. S'agissant de la gestion des stocks halieutiques, les dernières études de 2022, menées par l'Ifremer (L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) indiquent une augmentation des stocks de ressources halieutiques en bon état dans les eaux françaises, mais l'objectif de la Politique Commune de Pêche Européenne (PCP) n'est pas encore atteint, et ni celui de la Directive cadre Stratégie pour le Milieu marin (DCSMM). Depuis 2020, selon la PCP, aucun stock communautaire ne doit être surpêché, et selon la DCSMM les eaux marines européennes doivent être au bon état écologique. En 2021, 51% des 327 000 tonnes de poissons débarqués en métropole proviennent de populations exploitées durablement contre 15% il y a 20 ans. Enfin, la France peut s'appuyer sur un secteur professionnel des sports nautiques et subaquatiques en plein essor, comptant plus de 28 millions de pratiquants, important vecteur de structuration et régulation des usages, de sensibilisation et d'éducation au développement durable et à la préservation de la biodiversité. Disposant d'un maillage territorial dense, le secteur est animé par les fédérations sportives de sports nautiques et subaquatiques agréées, délégataires de l'Etat et reconnues d'utilité publique.

Consciente de la vulnérabilité et de la fragilité

PRÉAMBULE

des mers et des océans face aux pressions d'origine humaine, la France agit également pour la préservation et le développement durable de son espace marin dans le cadre de l'Agenda 2030 de développement durable adopté le 25 septembre 2015 par les Nations unies.

PARCE QU'ELLE EST AUJOURD'HUI CONFRONTÉE À DE GRANDS DÉFIS À RELEVER

Comme le reste du monde, la France sait qu'elle doit résolument agir contre le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et les sources de pollutions. Les rapports successifs du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (20 mars 2020) et de l'IPBES, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (8 juillet 2022 sur l'exploitation durable des espèces sauvages) obligent à une action rapide.

Le changement climatique constitue une menace systémique pour nos économies et notre environnement, avec une vulnérabilité très marquée dans les territoires ultramarins : la montée du niveau des océans et son impact sur le trait de côte, l'aggravation probable de certains risques naturels qui reste à préciser et à spatialisier (multiplication des événements hydrométéorologiques extrêmes comme les tempêtes, les inondations ou les sécheresses), l'acidification et le réchauffement des eaux et la dégradation de la qualité des milieux, sont autant de périls majeurs pour l'ensemble des écosystèmes marins et côtiers mondiaux, ainsi que pour les communautés qui en dépendent. La déstabilisation de ces écosystèmes et des équilibres biologiques sous-jacents tend à démultiplier les crises alimentaire, sanitaire et migratoire, impactant ainsi directement les populations à l'échelle mondiale.

De ce constat émane la nécessité d'agir en engageant une transition écologique et énergétique planifiée, qui permette de neutraliser notre contribution au changement climatique,

de nous adapter à ses conséquences inévitables et de préserver les milieux marins et la biodiversité, tout en donnant de la visibilité aux filières économiques qui structurent le monde maritime.

D'une part, les milieux marins et littoraux, rendent de multiples services écosystémiques, économiques et récréatifs. Ils doivent être valorisés pour leur valeur patrimoniale et pour leurs bénéfices, notamment en termes de régulation climatique, d'atténuation des risques naturels, et de contribution aux économies.

D'autre part, le potentiel des énergies marines renouvelables françaises est un axe prometteur pour répondre aux enjeux de transition et de souveraineté énergétiques tout en assurant la conversion de l'économie maritime française, en pleine évolution, vers des modèles décarbonés et plus résilients.

PARCE QU'ELLE DOIT SE DOTER D'UNE VISION PARTAGÉE DE LA MER ET DES LITTORAUX À HORIZON 2030

L'enjeu de cette stratégie est ainsi de construire une vision et un cadre d'action partagés de la politique maritime et littorale française qui rende possible une économie maritime durable, ambitieuse, et apte à répondre aux enjeux sociaux et écologiques à venir.

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), créée par les articles L. 219-1 et R. 219-1 et suivants du code de l'environnement à la suite du Grenelle de la mer, constitue le cadre de référence pour l'ensemble des politiques publiques concernant la mer et le littoral, en s'articulant avec toutes les stratégies sectorielles existantes. Elle s'applique en métropole et dans les territoires ultramarins en fonction des leurs compétences propres.

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) se veut intégratrice des politiques sectorielles pour permettre une prise en compte de l'ensemble des problématiques maritimes et littorales. Forte de cette transversalité, elle

fixe les grandes orientations de la planification de l'espace maritime et de l'espace littoral, laquelle sera déclinée et rendue opérationnelle sur les façades maritimes de métropole et sur les bassins ultra-marins, par les documents stratégiques de façade (DSF) et les documents stratégiques de bassins maritimes (DSBM) dans les Outre-mer. Cette planification doit permettre de prendre davantage en compte les interactions entre les politiques publiques menées sur le littoral et celles menées en mer. Ce souci de cohérence est indispensable à la mise en place d'une vision intégrée de l'interface terre-mer. Cette deuxième stratégie (2023-2029) s'appuie sur le retour d'expérience apporté par le premier exercice (SNML 1). La première SNML (2017-2023) a posé les premiers fondements d'une vision prospective dans les domaines de la protection de l'environnement, du développement de l'économie bleue, et du bien-être des populations, tant sur le plan de la qualité de vie, que de l'emploi et de la santé. Elle a permis de conforter la position de la France au plan européen et international, qui s'est concrétisée par la tenue du One Ocean Summit à Brest en février 2022.

Cependant, l'accélération du changement climatique avec toutes ses conséquences (événements météorologiques, recul du trait de côte, réchauffement et acidification des océans, perte de biodiversité) a été insuffisamment prise en compte dans la précédente stratégie. Le bon état écologique du milieu marin et du littoral n'est toujours pas atteint, malgré des efforts reconnus. Une trop faible opérationnalité de ce premier exercice s'illustre par des objectifs difficilement atteignables, des mesures trop peu précises et des moyens humains et financiers insuffisants pour le moment. Ce bilan a souligné une trop mince appropriation de la stratégie par les acteurs du monde maritime.

Afin d'approfondir cet exercice, la nouvelle stratégie a été construite dans la plus large concertation avec les grands acteurs maritimes (fédérations nationales d'élus, filières, organisations

syndicales de salariés, associations et ONG ; conseils et structures informelles comme le cluster maritime français ou le comité France Océan), et les territoires au travers des conseils maritimes de façade et des comités ultramarins, sous la houlette du Comité national mer et littoral (CNML), instance officielle de cette concertation. Ce sont ainsi plus de six mois de concertation qui ont permis de faire dialoguer les différentes familles d'acteurs maritimes pour établir ensemble un nouveau cadre national des politiques maritimes dans un contexte marqué par les enjeux de préservation de la biodiversité, de transition énergétique et de souveraineté alimentaire. .

La réussite et l'appropriation de la SNML ne sont en effet possibles que par l'implication de l'ensemble des acteurs maritimes et littoraux aux processus d'élaboration et d'adoption de cette stratégie.

Deux mois de consultation du public permettront de recueillir l'avis des citoyens sur les principes et orientations de cette stratégie.

1. Cette gouvernance s'inscrit dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, qui définit depuis 1982 le cadre dans lequel s'exprime la question de la souveraineté, de l'utilisation et la préservation des ressources marines.

2. Le carbone bleu fait référence au dioxyde de carbone retiré de l'atmosphère par les écosystèmes océaniques côtiers du monde (mangroves, marais salés, herbiers sont recensés comme parmi les plus puissants de la biosphère et jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique).

3. La part en volume des stocks en bon état dans les débarquements totaux est toutefois en baisse ces dernières années d'après le diagnostic 2022 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale de l'Ifremer

UNE VISION PARTAGÉE DE LA MER ET DES LITTORAUX À HORIZON 2030 ET AU-DELÀ



© Getty Images

La santé des écosystèmes, le bien-être humain, l'emploi, au travers d'activités durables et de qualité, sont reconnus comme objectifs primordiaux de la SNML-2 dont l'atteinte est dépendante de la qualité de l'environnement et de ses ressources, socle principal d'une économie maritime et littorale dynamique, soutenable et créatrice de valeurs et d'équité sociale pour la société. A ces sujets s'ajoute le maintien d'un haut niveau de sécurité et de sûreté maritime, indispensable pour le développement de l'économie bleue et la protection de l'environnement marin.

La SNML est une stratégie ambitieuse pour les 6 prochaines années mais trace également un chemin vers 2050. Elle se déclinera en métropole comme en outre-mer et s'incarnera prioritairement dans les DSF et DSBM. En écho aux engagements internationaux de la France, et notamment ceux d'atteindre la neutralité carbone et de restaurer le bon état de tous les écosystèmes, elle porte l'ambition de :

- Construire un avenir désirable pour les acteurs et toute la société, et résilient pour les territoires maritimes et littoraux, promouvoir une transition écologique durable des secteurs et des territoires garantissant le bien-être des populations et des écosystèmes.

- Lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité et leurs effets par la mobilisation des secteurs et des territoires maritimes notamment vers la neutralité carbone, une exploitation durable des ressources, la préservation des habitats.

- Proposer une économie bleue durable au service de la souveraineté nationale et du rayonnement de la France, tant en métropole qu'en outre-mer. En plus de focus dédiés aux spécificités ultramarines, un objectif (16) est consacré au développement de l'économie bleue en Outre-mer. La SNML doit participer de l'appropriation des enjeux ultramarins par les citoyens métropolitains.

D'ici 2030, la stratégie nationale mer et littorale devra permettre :

- D'atteindre le bon état écologique de ses eaux marines en réduisant les pressions exercées par les activités en mer, en consolidant la performance de son réseau d'aires marines protégées (dont 10 % de protections fortes) efficacement gérées dans l'ensemble des eaux marines, et des actions de restauration écologique des milieux dégradés. La sobriété des usages terrestres, littoraux et maritimes, sources des principales pressions sur le milieu marin, doit contribuer à cette priorité.

- De construire la voie vers la neutralité carbone à 2050 : d'ici 2030, la France aura fortement accéléré la décarbonation des activités maritimes et

diversifié son mix énergétique grâce au développement des sources d'énergies marines renouvelables, notamment l'éolien offshore au travers d'une planification concertée avec les territoires et les acteurs. A ce titre, 18 GW devront être mis en service d'ici 2033 et a minima 40 GW en 2050.

- De renforcer la durabilité et la souveraineté de l'économie bleue : préserver et adapter les activités touristiques existantes, assurer le développement durable de la pêche et de l'aquaculture française et renforcer notre souveraineté alimentaire en promouvant la consommation de produits aquatiques de qualité, assurer l'approvisionnement en ressources minérales non énergétiques, la transition de nos ports, l'efficacité de notre transport notamment par l'amélioration des offres de logistique, indispensable pour les activités de demain. Une gestion soutenable pour la mer et les littoraux s'appuie notamment sur la mise en œuvre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC) pour l'ensemble des filières terrestres et maritimes.

- De développer, garantir et accompagner l'attractivité des métiers du maritime et du littoral par la création d'emplois de qualité et pérennes, en mettant en application une approche fondée sur l'équité et la justice sociale, et en développant les offres de formation pour anticiper les besoins nouveaux.

- D'engager une gestion résiliente des territoires littoraux via un partenariat fort Etat-Collectivités (face à la montée du niveau moyen de la mer, aux submersions marines, à l'hyper-fréquentation), en mettant en place des outils d'aménagement (planification, solutions fondées sur la nature, etc.), et des financements. Le littoral, comme l'ensemble du territoire, est engagé sur la voie du « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050. Les liens forts entre terre et mer, tant

au sens écologique qu'au sens social et économique, sont systématiquement pris en compte. Les pressions terrestres et marines sont réduites au maximum.

- D'assurer un leadership mondial en matière de protection et de développement durable des océans au travers de son action diplomatique (UNOC 2025), de la négociation de traités (BBNJ, plastique, etc.) tant au niveau international qu'au niveau européen et de sa coopération régionale (au sein des conventions de mers régionales notamment).

En 2030, La SNML 2 aura été mise en œuvre de manière adaptée, concertée et coordonnée avec les autres stratégies portées par les collectivités locales. Ce modèle de développement durable et responsable repose sur :

- Des capacités et des moyens renforcés et pérennes,

- Une gouvernance modernisée et représentative – articulant niveau UE/national et de façade/de bassin ultra-marin,

- Une planification intégrée et globale qui permette un traitement de toutes les grandes orientations, intégrant les questions sociales, sociétales, environnementales et culturelles en tenant compte des spécificités locales notamment ultra-marines. La stratégie doit permettre d'assurer une cohérence des politiques sectorielles pour reconquérir le milieu marin et assurer un avenir aux activités maritimes primaires littorales et à l'économie bleue.

- Des grandes priorités ci-après :

LES GRANDES PRIORITÉS POUR LES 6 ANS À VENIR

NEUTRALITE CARBONE D'ICI 2030

Se donner les moyens d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 en visant 40 GW d'éoliennes en mer en service dont 18 GW mis en service en 2035 et par la décarbonation et la transition énergétique du secteur maritime et activités littorales [des flottes de commerce, pêche et plaisance], qui doit être adaptée aux territoires et par la protection et la restauration des puits de carbone marins (notamment les mangroves et les herbiers de posidonie).

EQUITE D'ICI 2030

Contribuer au bien-être à court et à long terme des populations, salariés et acteurs du maritime et des zones littorales de métropole et d'outre-mer par des partenariats renforcés « Collectivités – Etat », notamment en matière d'aménagement ou de développement local durable (enjeux de développement des sports nautiques et subaquatiques, d'aménagement, de prévention des risques et de gestion du trait de côte).



BIODIVERSITE D'ICI 2030

Assurer la résilience des territoires et des écosystèmes maritimes ou littoraux de la métropole et d'outre-mer par l'atteinte du bon état écologique des eaux marines, la gestion effective du réseau français d'aires marines protégées (33% de la ZEE (zone économique exclusive) en 2023) et la mise sous protection forte de 10% de l'espace maritime français. S'appuyer sur le tourisme et les loisirs pour faire du littoral le premier espace d'éducation à l'environnement.

ECONOMIE D'ICI 2030

Soutenir la compétitivité de notre économie maritime et littorale bleue (maritime et littorale) et la souveraineté de la France métropolitaine et ultra-marine (les ressources minérales non énergétiques telles que les granulats, le déploiement de l'innovation, le tourisme en tant que première activité économique de la mer et du littoral de France métropolitaine et ultra-marine par le nombre d'emplois, une économie des pêches attractive et durable, une aquaculture innovante et respectueuse de l'environnement, un réseau portuaire efficient et plus généralement une économie maritime durable et performante). **En particulier concernant la pêche** – Assurer la transition écologique de la filière, une économie des pêches attractive et durable, une aquaculture innovante et respectueuse de l'environnement, un réseau portuaire efficient.



LES OBJECTIFS DÉFINIS

POUR ATTEINDRE CES PRIORITÉS

OBJECTIF 1

« Offrir une planification intégrée et globale pour les politiques maritimes et littorales »

La SNML 2 établit le cadre national des objectifs et des priorités maritimes et littorales qui seront déclinés dans les documents stratégiques de façades et des documents stratégiques de bassins maritimes.

La SNML 2 a vocation à permettre la planification des activités et des usages qui sera déterminée par les DSF, au travers d'objectifs généraux et d'objectifs spatialisés.

La démarche s'appuie sur les principes transversaux suivant :

- Une gestion intégrée terre-mer ;
- Une planification maritime intégrée, globale et transversale à toutes les échelles, partie intégrante de la planification écologique portée par la Première ministre ;

- La maximisation des co-usages et des co-bénéfices.
- L'intégration des enjeux de sécurité et de sûreté des espaces maritimes
- Les partenariats entre acteurs maritimes et les croisements entre domaines (sports nautiques ou subaquatiques, sensibilisation environnementale...);
- Une action coopérative forte de l'échelle internationale à l'échelle locale ;
- Une meilleure connaissance pour éclairer les décisions ;
- Le développement durable reposant sur ses 3 piliers écologiques, social et économique.
- La compatibilité des objectifs de la SNML entre eux, et de modalités de priorisation en cas de conflits.

1

DOMAINE DE LA
**PROTECTION DES
MILIEUX, DES
RESSOURCES,
DES ÉQUILIBRES
BIOLOGIQUES ET
ÉCOLOGIQUES AINSI
QUE LA PRÉSERVATION
DES SITES, DES
PAYSAGES ET DU
PATRIMOINE**



Phare de Cordouan en Gironde.

OBJECTIF 2

« Atteindre le bon état écologique et restaurer la biodiversité marine et littorale avec des outils adaptés »

INDICATEURS

- Qualité des masses d'eau littorales (DCE) - (Indicateur SNML 1)
- État de conservation des habitat et espèces d'intérêt communautaire (DHFF, Directive Habitats-faune-flore) - (Indicateur SNML 1)
- Evolution de la surface des milieux naturels suivant la distance à la mer (Indicateur SNML 1)
- Espaces protégés en mer et sur le littoral avec plans de gestion (à croiser avec les habitats)
- Sites restaurés par le Conservatoire du littoral
- Évolution de la présence des espèces exotiques envahissantes
- Rapports Polrep (Rapports de pollutions dans les eaux françaises)
- Zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL)
- Liste rouge de l'UICN

FOCUS OUTRE-MER

Evolution des mangroves en OM

Evolution de l'état des récifs coralliens en OM - (Indicateur SNML 1)

➔ ENGAGEMENTS

- Convention sur la diversité biologique, Convention RAMSAR, Traité BBNJ, Convention des mers régionales...
- Directives cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et sur l'eau (DCE), Directives « habitats, faune, flore » (DHFF) et « oiseaux » (DO)
- Stratégie européenne pour la biodiversité 2030
- Stratégie nationale pour la Biodiversité
- Stratégie nationale pour les aires protégées
- Engagements de la France, notamment au « One Ocean Summit »
- Décisions du Comité interministériel de la Mer (CIMER)

➔ MESURES

Se doter d'outils pour évaluer et atteindre le bon état écologique des milieux maritimes et littoraux

- Consolider les outils d'évaluation du bon état écologique des eaux marines (BEE) qui dressent l'état des lieux et l'évolution de la biodiversité en lien avec les seuils nationaux et européens ;
- Renforcer l'encadrement national des études d'impact par des référentiels adaptés/guides méthodologiques (exemple, seuil de turbidité).
- Encadrer et réduire les pressions non compatibles avec l'atteinte du bon état écologique.

Renforcer l'ambition et le cadre d'action des aires marines protégées (AMP) et des zones de protection forte (ZPF)

- Objectifs d'AMP : Finaliser la mise en gestion effective du réseau d'AMP ;
- Objectifs de ZPF : atteindre 10% de l'espace maritime sous protection forte d'ici 2030 avec une contribution ambitieuse et équilibrée de chaque façade et bassin ultra-marin. Atteindre les objectifs spécifiques liés à certains milieux ou zones géographiques particulières
- Atteindre à terme 5 % de ZPF à l'échelle de la zone sous souveraineté et sous juridiction de la métropole, les objectifs intermédiaires minimaux surfaciques par façade sont les suivants (objectifs d'ici 2027) :
 - Manche Est – Mer du Nord : 1 %
 - Nord Atlantique – Manche Ouest : 3 %
 - Sud Atlantique : 3 %
 - Méditerranée : 5 %
- Préciser et rendre lisible les conditions d'exercice des différentes activités dans les AMP, en précisant le cas des ZPF.
- Renforcer la protection des zones littorales : Prioriser la protection des zones humides littorales, notamment grâce à l'action du Conservatoire du littoral.

Développer une séquence ERC adaptée et efficace et proposer une feuille de route spécifique au ZAN en mer d'ici 2030

- Préciser les objectifs en matière d'artificialisation en mer et pour le portuaire et accompagner les porteurs de projets ;
- Développer une doctrine de mise en œuvre de la séquence ERC adaptée au maritime, notamment en matière de développement des EMR ;
- Concevoir des outils de mise en œuvre de la séquence ERC et ZAN en mer, notamment créer une offre de compensation des impacts résiduels sur l'environnement et de l'artificialisation à l'échelle des façades.

Poursuivre/construire les objectifs en termes de restauration (passive et active) des milieux marins

- Mettre en œuvre des mesures effectives de restauration des écosystèmes marins et littoraux dégradés (Stratégie nationale pour la biodiversité 3) (SNB3) ;
- Adopter un plan national de restauration et fixer un objectif de restauration des écosystèmes dégradés, en application du nouveau règlement européen.

Favoriser la restauration, les comportements et les pratiques respectueuses des milieux et des habitats

- Lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
- Réduire les impacts des activités sur les espèces et habitats naturels (impacts non intentionnels dont captures accidentelles de cétagés, préservation des herbiers et du coralligène...);
- Réduire les pollutions sonores et lumineuses ;
- Développer les solutions fondées sur la nature selon l'UICN (L'Union internationale pour la conservation de la nature)
- Réduire les pertes de conteneurs en mer
- Développer la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité marine, notamment par le développement d'aires marines éducatives.
- Renforcer la politique de démantèlement des navires, en particulier sur la façade méditerranéenne

Réduire les pressions, pollutions et rejets vers le milieu marin, notamment depuis les bassins versants

- Poursuivre la réduction des pollutions anthropiques du milieu marin, notamment plastiques, depuis la mer comme depuis la terre, y compris en renforçant les contrôles, et mesurer leurs impacts (DCE, Directive cadre de l'eau) ; DCSMM, Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin) ;
- Développer et soutenir l'analyse, la connaissance des pathogènes et polluants ;
- Réduire de 50 % la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) – lien SNB3;

OBJECTIF 3

« Valoriser le patrimoine littoral et maritime »

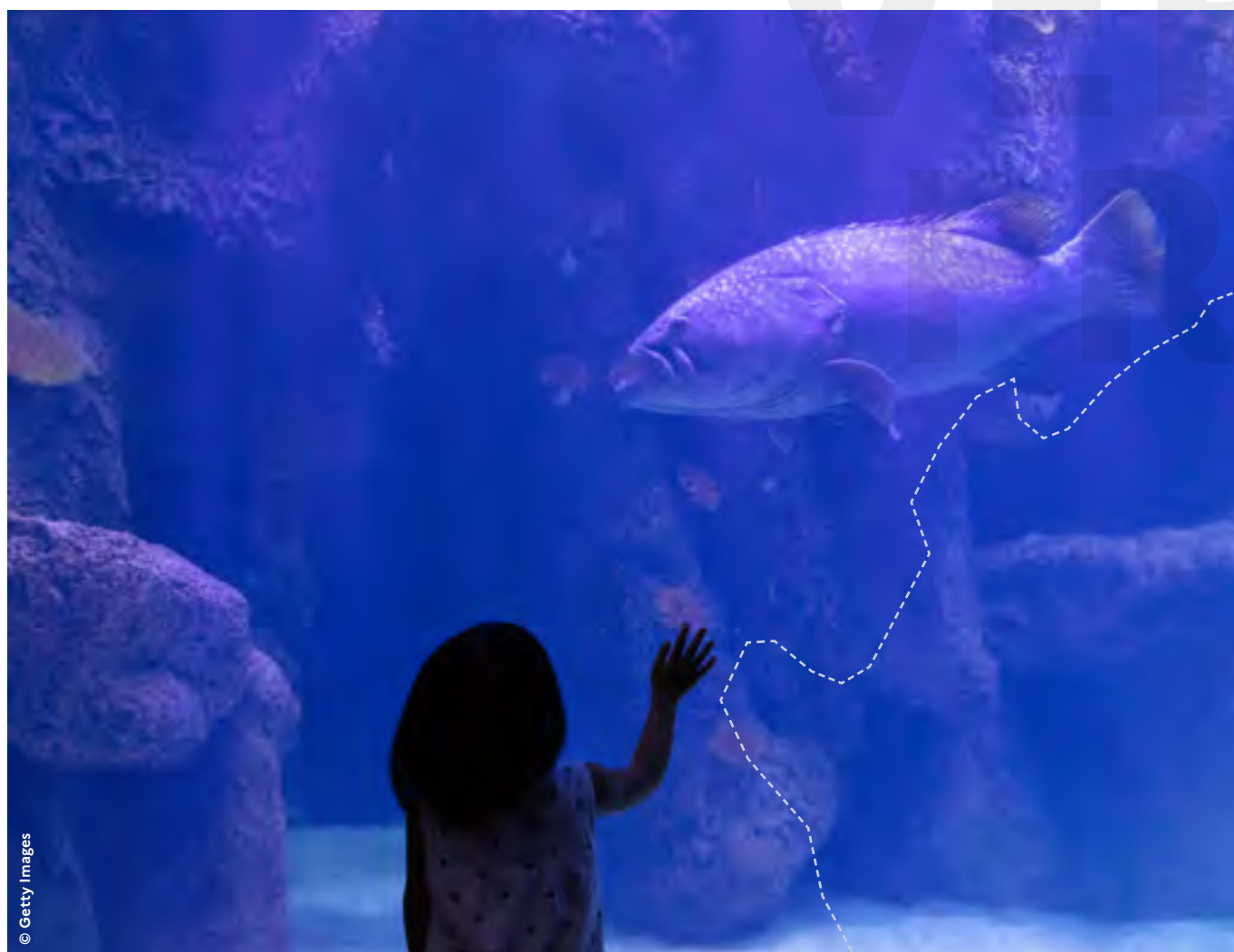
➔ MESURES

Promouvoir les sites, le patrimoine historique, culturel et architectural des espaces littoraux et maritimes

- Mettre en valeur le patrimoine culturel, architectural et mobilier, matériel et immatériel dont le patrimoine archéologique, immergé comme sur le rivage ;
- Prendre en compte les biens culturels maritimes inventoriés, étudiés et protégés par le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) dans les politiques de protection et de valorisation ;
- Œuvrer à la dimension patrimoniale et à la valorisation de l'offre culturelle dans les activités de tourisme ;
- Valoriser le patrimoine technique, scientifique et humain des phares et balises ;
- Valoriser la dimension patrimoniale et culturelle dans les activités de tourisme ;
- Etablir un mode de gestion concerté des ouvrages du domaine public maritime artificiel et sensibiliser l'ensemble des ac-

teurs à la dimension archéologique, historique et patrimoniale dans la conception des aménagements portuaires ;

- Soutenir le développement des sentiers du littoral par un partenariat Etat-collectivités et intégrer systématiquement la dimension patrimoniale archéologique et historique dans la conception des projets et des outils de valorisation.
- Soutenir le développement ou l'adaptation d'applications de science participative facilitant la déclaration de découvertes de biens culturels maritimes, en lien avec les outils développés sur l'évolution du trait de côte.
- Favoriser l'intégration paysagère des projets éoliens en mer par des études spécifiques, notamment pour les projets les plus côtiers



OBJECTIF 4

« Assurer la protection de la zone littorale grâce à une action coordonnée entre bassins versants et façades maritimes pour assurer une eau de qualité et réduire les pressions de la terre vers la mer »

→ ENGAGEMENTS

- ODD 11 et 14. Les Nations Unies ont défini 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète.
- Stratégies européennes GIZC (Gestion intégrée des zones côtières)
- Loi Climat et résilience
- Stratégie nationale de gestion intégrée du trait côte
- DCE – DCSMM – Directive Plastique à usage unique.
- Plan eau-DOM
- SNB (Stratégie nationale pour la biodiversité)

→ MESURES

Renforcer la cohérence terre-mer des politiques publiques pour une gestion durable du littoral

- Protéger la qualité des milieux littoraux et marins : veiller à la cohérence des mesures autant à l'échelle des bassins versants qu'à l'échelle des façades maritimes et des bassins ultra-marins (disposer des mêmes indicateurs, intégrer les protections littorales dans les SDAGE, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SRADDET, Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire ou SCoT, Schéma de cohérence territoriale).
- Favoriser l'imbrication des gouvernances de façades et de bassins, en particulier par la représentation des territoires dans les comités de bassins et de façades (politique de l'eau et aménagement) ;
- Renforcer la continuité écologique des espaces littoraux et maritimes (trame verte/bleue/bleu marine) ;
- Renforcer les démarches de pollueur-payeur, notamment en ce qui concerne le traitement des sédiments, s'agissant de la pollution provenant des industries ou autres activités situées sur les bassins versants

Déployer une gestion intégrée des zones côtières impliquant les citoyens

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la gestion de l'eau en zone littorale et bassin versant ;
- Prendre en compte les initiatives locales performantes (menées par collectivités locales, associations, actions citoyennes, etc.) pour réduire les impacts des usages à terre vers la mer et partager les bonnes pratiques.

Poursuivre la réduction des pollutions anthropiques, notamment plastiques, de la terre vers la mer et mesurer leurs impacts

- Renforcer la collaboration avec les Agences de l'eau pour l'atteinte de l'objectif de restauration de la qualité des eaux côtières (enjeux écologiques et économiques pour aquaculture et pêche mais aussi baignade). S'inscrire dans le cadre des douzièmes programmes d'intervention des Agences de l'eau ;
- Renforcer la gestion et la capacité des stations d'épurations des eaux usées (STEP) ainsi que les eaux fluviales littorales avant leur rejet en mer ;
- Contribuer à une politique plus globale de gestion des déchets plastiques (microplastiques et nano plastiques) (mesures réglementaires, économie circulaire) - pour atteindre le zéro rejet en mer d'ici 2025 ;
- Résorber toutes les décharges littorales à risque de submersion d'ici 2030 ;
- Lutter contre les blooms d'algues vertes et les eutrophisations néfastes pour les écosystèmes marins ;
- Lutter contre les pollutions phytopharmaceutiques et effets cocktails associés sur les organismes marins ;
- Identifier/quantifier les principales pressions sur le milieu marin et leur évolution pour définir un plan d'action spécifique ;
- Porter l'ambition d'une révision du règlement REACH dans l'optique d'une meilleure gestion des substances chimiques.

INDICATEURS

- Evolution des marées vertes : surfaces et nombre de sites concernées
- Couverture des communes littorales en documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, Plan local d'urbanisme intercommunal ou communautaire)
- Occupation des sols des communes littorales
- Suppression des

- décharges du littoral (nombre et quantités des déchets traités)
- Stations d'épuration aux normes des communes du littoral
- Classes vertes (nombre d'élèves concernés)
- Actions de sensibilisation des citoyens (ramassage des déchets...)
- Déchets sur le littoral et en mer : déclinaison par nature de déchets

- Sargasses : surfaces concernées, nombre de jours de dépassements en H2S (Sulfure d'hydrogène) et NH3 (Ammoniac) dans l'air, quantités échouées

FOCUS OUTRE-MER

Plan de lutte contre Chlordécone, Sargasses ; Problématique spécifique des décharges littorales en Outre-mer.

2

DOMAINE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA GESTION DU TRAIT DE CÔTE

© Getty Images

Falaises d'Etretat en Normandie.

OBJECTIF 5

« S'adapter aux effets du changement climatique et accompagner l'évolution du trait de côte »

→ ENGAGEMENTS

- Loi de programmation Energie/Climat
- Loi Climat et Résilience
- Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) en cours d'actualisation
- Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)
- Plan national d'adaptation au changement climatique, dont une nouvelle version sera établie en 2024 sur la base de la nouvelle Trajectoire de réchauffement de référence.
- Plan Eau

→ MESURES

Mieux connaître l'évolution du trait de côte et ses conséquences

- Développer la connaissance des phénomènes naturels pour mieux les anticiper par l'acquisition de données nouvelles et la prise en compte des données anciennes. Développer des outils de recueil et de transmission d'informations (l'exemple de Géoportail, portail de la mer et du littoral, ou des sites des observatoires régionaux ou locaux du trait de côte) ;
- Appréhender la vision patrimoniale de la problématique.

Adapter et renforcer la résilience du littoral aux conséquences du changement climatique

- Conduire les territoires à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique, concertées et partagées ;
- Prévenir les intrusions de biseaux salés dans les nappes littorales, engager une gestion sobre et résilience de la ressource en eau, adaptée aux fluctuations démographiques, développer la réutilisation des eaux usées traitées
- Accompagner les collectivités territoriales par des outils d'adaptation et de recompositions spatiales, dans la perspective de projets de territoire pour faire face au recul du trait de côte ;
- Planifier et accompagner la relocalisation d'activités (mise à l'abri des populations et des biens, garantir l'accès à la mer des activités) ;
- Flécher et enrichir – selon les besoins identifiés et hiérarchisés ainsi que les capacités financières des collectivités – l'offre de financements pour accompagner les changements induits ; Annoter en particulier dans le cadre des travaux de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC), la réflexion menée par une mission inter-inspection sur un modèle de finan-

INDICATEURS

- Mise à jour de l'Indicateur national de l'érosion côtière - INEC
- Taux de couverture par des cartographies locales du recul du trait de côte
- Taux de couverture par des plans de prévention des risques majeurs
- Population et densité de population dans les communes littorales
- Indicateur national de l'érosion côtière
- Logements exposés à l'érosion côtière (Indicateur SNML 1)
- Projets de délocalisation (nombre de constructions concernées, montant de l'opération)
- Nombre de communes situées dans un territoire à risque inondation

FOCUS OUTRE-MER

En Outre-mer, le développement des connaissances doit passer par la mise en place de pôles d'excellence de recherche sur les stratégies d'adaptation au changement climatiques adaptées à chaque territoire.

Développer les outils de gestion de crise, à l'instar de ce qui est déployé à la Réunion en impliquant la coopération transfrontalière au niveau des bassins.

La forte littoralisation des habitats et activités économiques en outre-mer accentue les impacts du changement climatique dans ces territoires, dont notamment un recul du trait de côte

très marqué. Face à ce phénomène, plusieurs communes (Miquelon (975), Awala-Yalimapo (973) organisent la relocalisation d'une partie des habitations. Ces projets peuvent être des expérimentations d'opérations amenées à se multiplier sur le territoire national.

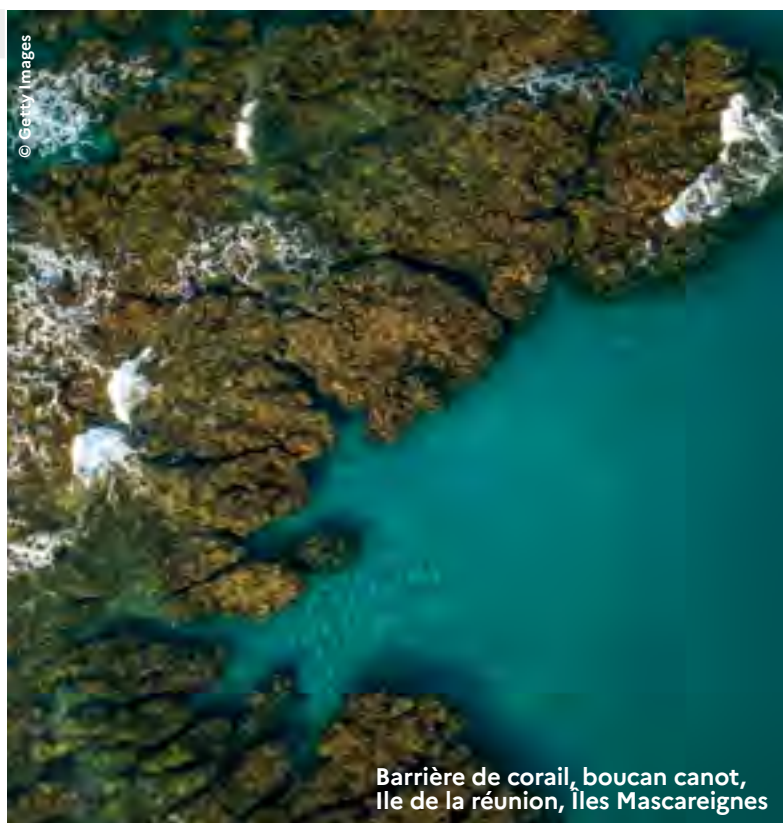
La Guyane française connaît quant à elle l'une des dynamiques côtières les plus rapides au monde, influencée par la migration des bancs de vase venant de l'Amazonie. L'approfondissement de la connaissance de ces bancs devra permettre de mieux appréhender l'évolution du trait de côte.

cement des recompositions spatiales, par exemple via le fonds Vert, les fonds européens et les fonds existants de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ;

- Assurer la cohérence entre les Stratégies locales de gestion intégrées du trait de côte (SLGITC), les stratégies régionale (SLGRI), les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) ;
- S'appuyer sur les initiatives locales performantes, notamment les solutions fondées sur la nature pour des aménagements doux et durables face à l'érosion.

Réduire l'exposition des territoires aux risques naturels majeurs climatiques (notamment inondation, submersion) :

- Renforcer les stratégies de gestion de la submersion, en intégrant l'effet de l'érosion
- Poursuivre l'élaboration des plans de prévention



Barrière de corail, boucan canot, Ile de la réunion, Îles Mascareignes

OBJECTIF 5

« Bien vivre sur le littoral et recomposer le modèle d'attractivité des littoraux »



→ ENGAGEMENTS

- Fontenoy du maritime
- Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte
- France vue sur mer
- Stratégie tourisme durable
- Plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique

→ MESURES

Aménager le littoral pour une localisation harmonieuse des activités et des biens

- Développer des outils pour limiter les conflits d'usages (permettre aux activités primaires notamment de se maintenir en parallèle de l'essor des territoires littoraux) ;
- Accompagner et favoriser les activités ayant un faible impact sur l'environnement, et soutenir la réduction de l'impact des autres activités ;
- Mettre en avant le partage des activités sur l'ensemble d'un territoire.

Reformuler la mise en tourisme des territoires pour atténuer les déséquilibres de la saisonnalité et garantir leurs soutenabilités pour le littoral

- Développer le tourisme « hors saison » pour une meilleure répartition annuelle de la fréquentation touristique ; Penser la répartition spatiale du tourisme ;
- Affirmer la place des filières de l'industrie nautique d'une part et des sports nautiques et subaquatiques d'autre part, dès lors qu'elles sont respectueuses de l'environnement, dans le modèle touristique français et tirer parti des données qui peuvent être apportées par ces acteurs ;
- En matière de développement touristique, avoir les informations sur la « capacité d'accueil » (outils de géolocalisation des flux par exemple) ;
- Mieux encadrer les impacts de la pêche de loisir sur la ressource et les milieux ;
- Promouvoir un modèle de croisière soutenable pour les territoires littoraux.

« Recomposer le modèle d'attractivité du littoral par l'emploi et la qualité de vie au travail »

- Pérenniser les activités qui concourent au dynamisme durable de l'économie bleue littorale ;
- Permettre des emplois de qualité pour les travailleurs du littoral (objectif 3) ; Prendre en considération les conditions de vie (notamment les risques et les contraintes particulières de ces métiers) et le bien-être du monde maritime. Instaurer un dialogue social et un management transparent et de qualité.
- Favoriser l'accès au logement pour les travailleurs sur les territoires littoraux.

Promouvoir des loisirs et des sports nautiques/subaquatiques ainsi qu'une plaisance de qualité, écologique et créatrice d'emplois

- Inciter aux pratiques respectueuses de l'environnement : formation des professionnels des sports nautiques / subaquatiques et de la plaisance, décarbonation des activités nautiques et de plaisance et renforcer le mouillage à faible impact : ZMEL (Zone de mouillage et d'équipements légers), labellisation des ports propres et certifications nautisme durable, stratégie de connaissance des impacts de la pêche de loisir et diffusion des bonnes pratiques ;
- Permettre le développement économique des ports de plaisance par un accès raisonné et durable au foncier terrestre et à la mer, en aidant les filières de déconstruction ;
- Rénover la formation, en créant des emplois permanents (pas seulement saisonniers) et en faisant des secteurs des sports nautiques et de la plaisance un outil de sensibilisation et de découverte du milieu maritime
- Encourager les actions déjà mises en œuvre par les fédérations sportives (santé, emploi, sensibilisation, préservation, sécurité, labels « développement durable ») et mieux encadrer les pratiques individuelles dans le suivi des objectifs précédemment cités.

INDICATEURS

- Indicateurs de bien-être au travail
- Stabilisation des emplois, baisse de la précarité des travailleurs saisonniers
- Capacité d'accueil touristique des communes : nombre de lits, nombre de nuitées en hébergement

marchand

- Taux de fonction touristique
- Nombre d'emplois de l'économie maritime (Indicateur SNML 1)
- Valeur ajoutée de l'économie maritime (Indicateur SNML 1)

- Prix des logements dans les communes littorales et de l'arrière-pays
- Ports de plaisance labellisés « port propre »
- Capacité des ports de plaisance
- ZMEL : nombre, capacité

FOCUS OUTRE-MER

Pressions particulières du tourisme de croisière aux Antilles.

Plaisance Outre-mer.

3

DOMAINE DE LA
**CONNAISSANCE, DE
 LA RECHERCHE ET DE
 L'INNOVATION AINSI
 QUE DE L'ÉDUCATION ET
 DE LA FORMATION AUX
 MÉTIERS DE LA MER**



Robot sous-marin de l'IFREMER.

OBJECTIF 7

**« Promouvoir
 l'innovation
 technologique
 et numérique
 pour des activités
 performantes et un
 meilleur partage des
 connaissances »**

→ ENGAGEMENTS

- Programme Horizon Europe
- PIA (Programmes d'investissements d'avenir)
- France 2030

→ MESURES

Accompagner les startups françaises maritimes pour favoriser la maturation des projets

- Utiliser le potentiel des ressources vivantes de la mer par le développement durable de la bioéconomie marine (animales, végétales, algues, microbiennes...);
- Flécher les financements disponibles pour l'innovation en développant une plateforme rassemblant acteurs de l'innovation – services et financeurs.

Etablir et mettre en œuvre la feuille de route de l'innovation maritime pour accélérer la transition environnementale et énergétique

- Développer les matériaux dégradables ou des structures d'éco-conception (ex : engins de pêche, structures en mer, navires de plaisance);
- Se doter de moyens efficaces et innovants de surveillance (monitoring) et de gestion de l'état de la biodiversité;
- Concilier compétitivité de l'industrie navale française et exigences environnementales par l'innovation et les solutions de rupture.

Développer les outils, notamment numériques, de compréhension du système océan

- Concevoir un Jumeau numérique de l'océan et créer son volet européen, notamment grâce à la création de l'organisation internationale MERCATOR (OIG MERCATOR);
- Développer à l'international la plateforme IPOS (GIEC de l'Océan).

Partager la connaissance autour d'un socle cohérent de données publiques

- Mettre en place une plateforme interministérielle des établissements publics concernés par la fourniture de données, d'expertise et d'outils;
- Partager et renforcer l'usage du référentiel technique sur le milieu marin développé par le secrétariat technique du Système d'information sur le milieu marin (Service d'administration des référentiels marins) auprès des gestionnaires de banques de données afin notamment de rendre interopérables les différents portails pour faciliter l'accès aux données mer par le public (DATASHOM, portail GéoLittoral, MilieuMarinFrance);
- Partager les données dans un cercle de confiance correspondant à un environnement normatif partagé (réglementation nationale et européenne) en mettant en place un label répondant à des critères de qualité à définir.

INDICATEURS

- Brevets
- Création IPOS ou OIG Mercator
- Nombre de consultation des portails DATASHOM, GéoLittoral, SIMM (Système d'information sur la mer)
- Portail des délimitations maritimes

FOCUS OUTRE-MER

Dans certaines zones comme les RUP (Régions ultrapériphériques de l'Union européenne), la connaissance de la ressource halieutique via la collecte des données devra être renforcée afin d'assurer la structuration des filières de pêche.

Créer un réseau d'observatoires locaux (ex : volcan sous-marin FANI MAORE à Mayotte).

Elargir la recherche à la connaissance des phénomènes météorologiques violents présents dans certaines régions tropicales.

OBJECTIF 8

« Soutenir l'effort de recherche et de connaissances au service des politiques publiques maritimes et des territoires »

→ ENGAGEMENTS

- Décennie pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).
- Programme Horizon Europe
- Programme pluriannuel de recherche

→ MESURES

Renforcer la cohérence terre-mer des politiques publiques pour une gestion durable du littoral

Adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale d'acquisition de connaissance sur le milieu marin à horizon 2030

- Recenser l'ensemble des lacunes de connaissances dont la résorption est nécessaire au respect de nos engagements internationaux, communautaires et nationaux en matière de spatialisation et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats marins
- Assurer la définition de protocoles d'acquisition de connaissances communs à respecter par tout programme d'acquisition
- Engager les programmes d'acquisition nécessaires pour combler les lacunes prioritaires identifiées à horizon 2030
- Définir un programme d'acquisition secondaire de manière à avoir résorbé l'ensemble des lacunes à horizon 2040

Soutenir l'effort de recherche et d'innovation pour l'acquisition des connaissances sur les grands fonds marins

- Mobiliser des financements adaptés ou diffuser l'information relative aux offres de financements : Financements européens, PPR (Programme prioritaire de recherche) océan, FIM (Fonds d'intervention maritime), Etudes multidiscipli-

naires ; Objectif 10 France 2030 (développement des nouvelles technologies de connaissances des grands fonds marins comme les drones et capteurs associés) ;

- Développer la connaissance scientifique des grands fonds marins, y compris en ZEE pour proposer et mettre en œuvre une stratégie intégrée de protection des grands fonds.

Développer les outils permettant l'acquisition et la production de connaissances au service de l'action publique

- Renforcer les capacités de la flotte océanographique française (FOF), son intégration dans les réseaux de recherche et de financements européens ainsi que sa décarbonation ;
- Améliorer l'observation et la connaissance des impacts des activités et des usages dans la ZEE (par exemple observation spatiale des océans et des usages des espaces marins) ;
- S'appuyer sur les compétences développées dans les laboratoires de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que dans les groupements d'intérêts scientifiques, et s'appuyer sur le programme prioritaire de recherche « Océan et Climat » piloté par le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) et l'IFREMER ;
- Renforcer la collecte de données sur les stocks halieutiques et les écosystèmes pour garantir l'exploitation durable des ressources
- Promouvoir les sciences participatives, notamment celles soutenues par le MNHN, (Muséum national d'Histoire naturelle), l'INPN, (Inventaire national du patrimoine naturel) à travers les or-

INDICATEURS

- Crédits de recherche
- Brevets
- Renouvellement de la flotte française
- Electrification des quais

FOCUS OUTRE-MER

Les Plans Sargasses et France 2030 : Nouveau programme prioritaire de recherche (PPR) sur les enjeux environnementaux des Outre-mer
Les programmes de sciences participatives en OM

ganisations professionnelles, les fédérations sportives et les ONG qui sont des sentinelles de la mer, et la diffusion des connaissances (mobiliser les professionnels du réseau des aquariums) en s'appuyant notamment sur le Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER) du CNML (Conseil national de la Mer et des littoraux) ;

- Développer et maintenir le Système d'information sur la mer (SIMM) ;
- Accompagner et pérenniser l'Observatoire de l'éolien en mer et travailler au transfert et à la connaissance de ces enseignements et analyses.

Développer la recherche au service de la protection des milieux, des écosystèmes et d'une économie bleue durable

- Développer la recherche scientifique sur la zone côtière, les espaces maritimes ultramarins et les milieux polaires en renforçant le rôle et le champ de compétence des opérateurs de l'Etat ;
- Améliorer nos connaissances sur les usages de l'espace maritime, l'impact cumulé des pressions anthropiques et du changement climatique sur les écosystèmes marins et les socio-écosystèmes ;

- Développer les indicateurs liés à la pêche professionnelle et de loisir et l'aquaculture (lien entre les indicateurs du petit et du grand cycle de l'eau, phytoplanctons, apports en azote et phosphore dans les écosystèmes marins) ;
- Mieux connaître l'impact des activités et pollutions anthropiques, et plus particulièrement leurs impacts cumulés sur les écosystèmes marins et les produits de la mer à destination de l'alimentation humaine (produits phytopharmaceutiques, etc.).
- Développer les indicateurs permettant de valoriser l'impact positif des aires marines protégées sur le secteur économique (valorisation du patrimoine naturel, effet-réserve...).



© Getty Images

Bouée de recherche météorologie océanique.

OBJECTIF 9

« Affirmer les dimensions sociale et durable des activités maritimes et consolider les formations initiales et continues pour répondre à l'évolution des besoins »

→ ENGAGEMENTS

- Fontenoy du maritime : Renforcer la place économique et industrielle maritime française pour en faire l'une des toutes premières places du shipping européen
- Plan de relance France 2030
- Objectifs de développement durables : ODD 1 ; ODD 3 ; ODD 5 ; ODD 8 ; ODD 10

→ MESURES

Dans le prolongement du Fontenoy du maritime et au titre de France mer 2030 : Valoriser au mieux les atouts de la place France, au moyen de mesures portant sur la stratégie de flotte, le développement des emplois et des compétences, et le renforcement de l'écosystème maritime au sens large.

Développer une stratégie de flotte au travers de la consolidation des outils de financement et de l'élargissement du soutien budgétaire :

- Parvenir à la décarbonation de la flotte, au moyen de la pérennisation et l'amélioration du dispositif de suramortissement vert ;
- Faciliter le financement de navires par garantie d'Etat, au travers du couplage entre le dispositif de crédit-bail fiscal et la garantie des projets stratégiques (GPS) notamment ;
- Soutenir l'emploi français ;
- Promouvoir l'attractivité de notre pavillon et plus largement de la place France en matière de transport et services maritimes.
- Finaliser la mise en œuvre de la flotte stratégique, constituée des navires battant pavillon français permettant d'assurer en temps de crise la sécurité des approvisionnements de toute nature, des moyens de communications, les services et travaux maritimes indispensables et de compléter les moyens des forces armées.
- Mettre en œuvre de la feuille de route décarbonation du maritime co-construite en partenariat public-privé

Développer des formations, améliorer l'attractivité des métiers et adopter une gestion dynamique des besoins

- Orienter au mieux l'emploi des années à venir, au regard des besoins avancés par les acteurs (pêche et aquaculture, industrie navale et nautique), formation au plus proche des chantiers navals (maintenance, équipage de navires

gaziers, éolien) en s'appuyant notamment sur des études statistiques qui dressent et synthétisent l'état actuel de l'emploi maritime ;

- Garantir une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), notamment pour les métiers en tension. Sécuriser la trajectoire de développement du pavillon français avec la cible de doublement du nombre d'officiers formés par l'ENSM (Ecole nationale supérieure maritime) à horizon 2027 ;
- Améliorer l'attractivité des formations et les passerelles entre parcours et diplômes en lien avec les métiers des activités nautiques et subaquatiques ;
- Poursuivre l'intégration des nouvelles exigences technologiques et environnementales dans le contenu des formations, en étant également force de proposition à l'international.
- Poursuivre les actions d'information dans les collèges et les lycées concernant l'accès aux métiers de la mer ;
- Poursuivre la sensibilisation et l'éducation des élèves des écoles, collèges et lycées aux enjeux de la mer dans le cadre de l'éducation au développement durable

Assurer de bonnes conditions de travail et de vie aux salariés du maritime

- Prendre en compte les contraintes particulières, dont la pénibilité de certaines des activités ;
- Mieux intégrer les salariés dans la gouvernance d'entreprises et de services publics, et en général des activités maritimes ;
- Promouvoir des standards français élevés au niveau social et environnemental aux échelles nationale, européenne et internationale ;
- Consolider la sécurité et le bien-être dans les activités de loisir et sportives nautiques et subaquatiques, prendre en compte la relation sport-santé-biodiversité et se fonder sur la science participative.

INDICATEURS

- Nombre d'emplois de l'économie maritime et part de l'emploi total, par zones
- Nombre d'élèves en formation maritime initiale aux métiers de la mer : (construction navale, sports nautiques, EMR) Energie marine renouvelable et de stagiaires en formation continue (inclure les nouveaux métiers de la mer : construction navale, nautisme, déconstruction de bateaux, EMR, sports).

FOCUS OUTRE-MER

L'emploi maritime revêt une dimension spécifique en outre-mer, expliquant un développement de formations adaptées.

De nombreuses initiatives dans le domaine de la formation voient le jour en Outre-mer (Campus des métiers, classe BIMER en Mar-

tinique, pôle régional des métiers de la mer à Mayotte, ouverture d'un lycée de la mer à la Réunion, poursuite de « l'école bleue outre-mer »). L'objectif est de favoriser et de soutenir ces initiatives notamment pour les formations de navigants.



Parc ostréicole, Cancale.

© Getty Images

OBJECTIF 10

« Lutter contre le dumping social » (enjeu de mise en œuvre nationale et internationale)

➔ MESURES

Créer ou maintenir des conditions saines de concurrence dans le transport maritime :

- Promouvoir et faire vivre sur le transmanche des chartes d'engagement volontaires endossées par les armateurs concernés
- Porter un instrument législatif pertinent sur les salaires minima et les rythmes de travail
- Porter des initiatives communautaires pour mettre en place une approche coordonnée au niveau européen
- Renforcer la stratégie de contrôle et de sanctions dans le cadre du dispositif dit de l'Etat d'accueil
- Accompagner une logique de filière visant à favoriser notamment le développement d'une flotte de service pour le déploiement des EMR.

INDICATEURS

- Montants des salaires
- Nombre d'heures travaillées
- Nombre de contrôles effectués
- Nombre et montants des sanctions appliquées
- Nombre et type de nouveaux bâtiments dédiés au déploiement des EMR...Y compris en Outre-Mer

4

DOMAINE DE LA
**TRANSITION DURABLE
 DES ACTIVITÉS
 ÉCONOMIQUES,
 MARITIMES ET
 LITTORALES ET DE
 LA VALORISATION
 DES RESSOURCES
 NATURELLES
 MINÉRALES,
 BIOLOGIQUES ET
 ÉNERGÉTIQUES**

© Getty Images



Départ d'un sardinier breton, Douarnenez.

OBJECTIF 11

« Soutenir et promouvoir un modèle de pêche durable et une aquaculture performante et respectueuse de l'environnement, pour améliorer notre souveraineté alimentaire »

➔ **ENGAGEMENTS**

- Règlement PCP
- Règlement contrôle
- Programmation nationale du FEAMPA (Fonds européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture)
- Plan aquaculture d'avenir
- Lignes directrices pour le développement durable de l'aquaculture dans l'UE

➔ **MESURES**

Promouvoir une pêche professionnelle durable et une aquaculture respectueuse de l'environnement au sein des espaces maritimes français pour renforcer la souveraineté alimentaire.

- Poursuivre et développer les objectifs de la SNML précédente que sont la gestion durable des ressources, la préservation et la restauration des habitats, l'innova-

tion technologique pour la décarbonation et la promotion et l'attractivité des métiers de la filière des produits de la mer.

- Garantir l'équilibre entre la disponibilité des ressources, la sensibilité des milieux marins et la durabilité de l'activité de pêche.
- Établir une vision prospective d'une activité de pêche décarbonée compatible avec les enjeux de préservation des écosystèmes marins à l'horizon 2030 et 2050 pour préserver son importance face aux enjeux de protection de la biodiversité, de souveraineté alimentaire et énergétique.
- Identifier prioritairement les zones d'importance socio-économique et biologique essentielles pour la pêche maritime, les élevages marins et l'algoculture par façade.
- Développer massivement et méthodiquement les connaissances sur le milieu

marin et le littoral grâce à la coopération entre scientifiques et pêcheurs pour mettre en place une gestion des pêches juste, adaptée et équilibrée. Une priorité doit être fléchée pour les RUP et pour la Méditerranée.

- Renforcer la coopération entre professionnels de la pêche et scientifiques pour intégrer les savoirs issus de la profession et garantir des possibilités de pêche équilibrées sur le plan socio-économique.
- Être membre de droit de toutes les Commissions permanentes dans les CMF (Conseil maritime de façade) pour les CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins).
- Accompagner l'évolution technique et notamment la réduction de l'impact des engins de pêche, notamment les arts traînants de fond, sur le milieu marin ;
- Expérimenter/soutenir des projets de co-usages dans les parcs éoliens.

Attirer et fidéliser des professionnels dans les métiers de la pêche et de l'aquaculture.

- Poursuivre et renforcer la communication sur les métiers de la filière halieutique.
- Apporter un soutien au secteur professionnel dans l'élaboration d'un Contrat Stratégique de Filière complet, avec notamment des mécanismes de solidarité entre les différentes étapes de la filière, de l'amont (y compris le mareyage) à l'aval.
- Poursuivre l'enrichissement de la formation initiale des pêcheurs sur les aspects environnementaux et la prise en compte du changement climatique
- Faciliter l'accueil et l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants, ainsi que faciliter le recrutement des marins non ressortissants de l'UE. Mettre en place la déclinaison de l'article 17 de la politique commune de la pêche sur les critères d'attribution pour les possibilités de pêches, notamment par l'octroi d'une part significative des quotas à ceux qui pratiquent une pêche ver-

tueuse et sélective.

- Développer massivement l'apprentissage pour améliorer l'employabilité des nouveaux entrants, avec un cadre moderne et opérationnel.
- Favoriser les passerelles entre les métiers de navigants.
- Développer les moyens financiers de la formation continue pour renforcer les acquis en termes de savoir-faire et redonner ainsi tout son sens à la promotion sociale.

Moderniser, optimiser et sécuriser les outils de production de la pêche professionnelle pour améliorer la compétitivité de la filière des produits de la mer et leur performance environnementale.

- Favoriser la décarbonation des navires de pêche afin de garantir la transition énergétique et la décarbonation de cette flotte.
- Réduire la pollution plastique et le piégeage d'animaux marins occasionnée par la perte ou l'abandon de matériel de pêche en mer. Approfondir la mesure innovation du FEAMPA qui concerne le dispositif d'encouragement aux innovations technologiques et environnementales spécifiques à la filière des produits de la mer, notamment celles améliorant la sélectivité des engins de pêche.
- Améliorer la rentabilité et la performance environnementale des entreprises à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, de l'amont à l'aval, et mettre en place des outils de gestion de la filière fondés sur le marché tels que la prévision des quantités produites et des prix.
- Développer des supports financiers significatifs à l'investissement et à l'innovation
- Accompagner la transformation de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits de la pêche pour partager les nouveaux coûts de production et coordonner les innovations au profit de toute la filière.
- Optimiser les fonds existants pour accompagner la filière dans l'investissement.

Promouvoir une consommation responsable et durable des produits de la mer au profit du dynamisme de nos territoires.

- Assurer une concurrence équilibrée avec les produits européens et des pays tiers en exigeant un alignement des conditions de production, notamment environnementales.
- Orienter la consommation vers des produits de la pêche et des élevages locaux, frais, de saison et respectueux de l'environnement, notamment d'espèces faiblement consommées, tout en sensibilisant aux avantages nutritionnels de ces produits.
- Renforcer le lien entre les consommateurs et les territoires de production, entre les générations et les produits de la mer.
- Renforcer la recherche sur les effets du changement climatique, du réchauffement et de l'acidification sur les coquillages, crustacés et poissons.
- Améliorer la qualité et la traçabilité des produits de la mer pour répondre aux exigences des consommateurs, à la protection des milieux et à la préservation des ressources sur le long terme, avec la mise en place de labels et de l'affichage environnemental par exemple.

INDICATEURS

- Perception des Français sur l'état du milieu marin et sur l'exploitation des ressources
- État écologique des habitats et espèces marins et optimum économique de l'exploitation des stocks halieutiques
- Évolution de la qualité

- sanitaire et zoo-sanitaire des produits de la mer (coquillages)
- Quantité du foncier accordé à l'aquaculture
- Évolution de la production piscicole marine
- Évolution de la production conchylicole
- Évolution de la flotte de

- pêche
- Valorisation des algues
- Part de la pêche dans le RMD (Rendement maximal durable)
- Indicateurs chiffrés des surfaces aquacoles sur le domaine public marin
- Indicateurs de l'observatoire de l'éolien

FOCUS OUTRE-MER Développer les filières de production de transformation et de commercialisation de la pêche et de l'aquaculture.

OBJECTIF 12

Accélérer la contribution des ports à la décarbonation de l'économie et des transports, promouvoir leur performance environnementale et garantir leurs activités au service des territoires

→ ENGAGEMENTS

- Stratégie nationale portuaire (SNP) adoptée en janvier 2021 et approfondie aujourd'hui en faveur de la décarbonation de l'économie et des transports
- Stratégie nationale bas-carbone
- Convention Marpol (Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires)
- Feuille de route de décarbonation du transport maritime

→ MESURES

Faire des ports des accélérateurs de la décarbonation de l'économie française et des transports, au service des territoires

- Placer les ports de commerce au centre de la transition énergétique, notamment par l'adaptation des infrastructures des ports au développement de nouvelle filière de l'éolien flottant en mer ;
- Accompagner la mutation des zones industrialo-portuaires au service de la réindustrialisation verte et accueillir de nouvelles activités durables en privilégiant celles qui occasionnent des flux portuaires et à haute valeur ajoutée (tout en maintenant les activités traditionnellement exercées) ;
- Développer la fourniture d'électricité à quai pour les navires en escale et mettre à disposition des carburants alternatifs ;
- Améliorer la connexion des ports à leurs hinterlands notamment en développant des stratégies d'axes et en favorisant le report modal de la route vers le fleuve, le fer et le cabotage maritime ;
- Développer les coopérations interportuaires, au service de la décarbonation de l'économie et des transports

Renforcer et promouvoir l'exemplarité environnementale des ports

- Améliorer la connaissance des impacts sur l'environnement des activités portuaires

- Approfondir les démarches de planification et de gestion durable des espaces portuaires, naturels comme artificiels ;
- Engager ou approfondir une stratégie de communication positive pour les ports de plaisance, de pêche, d'aquaculture et de commerce, s'agissant de leurs actions au service de l'environnement ;
- Renforcer le lien villes/ports (notamment par le développement des port-centers et toutes les initiatives en faveur du dialogue ville-port) ;
- Améliorer le traitement des polluants et des déchets portuaires ;
- Développer les aires de carénage durables dans les ports de plaisance. Pérenniser le modèle économique de la filière de déconstruction des navires en fin de vie, s'insérant par ailleurs autant que possible à une économie circulaire, notamment en poursuivant l'accompagnement de la filière responsabilité élargie du producteur (REP) ;
- Veiller à la prise en compte spécifique de l'augmentation du niveau de la mer et plus globalement du changement climatique dans l'aménagement portuaire
- Renforcer les moyens de lutte contre les trafics de bois, de drogue, de déchets

Renforcer la compétitivité et l'excellence environnementale de l'ensemble des ports de pêche français

- Examiner la possibilité de déclarer et enregistrer toutes les captures en criée,
- Améliorer l'efficacité énergétique et le développement durable des ports de pêche français,
- Mettre en place la démarche zéro déchet 360° dans ces ports.

INDICATEURS

- Indicateurs de cogestion portuaire
- Observatoire de la performance portuaire
- Electrification des quais et nombre de prises à quai dans les GPM (Grands ports maritimes)
- Aire de carénage, nombre et capacité
- Collecte des déchets, en nombre, tonnage et type de déchets
- Dragage des ports : immersion, réutilisation, quantité et nature
- Déconstruction des bateaux (plaisance, pêche, conchyliculture, autres), nombre et type
- Transports de marchandises et de passagers, nombre de bâtiments, tonnage, nombre de passagers
- Intermodalités

FOCUS OUTRE-MER

Dans le cadre de la stratégie nationale portuaire, affirmer le rôle et les spécificités des ports ultramarins, afin d'en faire des fers de lance de la transition énergétique des territoires et de les adapter à l'évolution des routes maritimes et aux exigences environnementales du transport maritime.

OBJECTIF 13

« Développer les énergies marines renouvelables pour contribuer à la neutralité carbone 2050 avec un objectif de 18 GW mis en service en 2035 »

→ ENGAGEMENTS

- LPEC : Loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat
- PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie : Objectif d'une capacité d'éolien en mer installé à 6,2 GW en 2028, entre 3,85 et 4,35 GW attribués entre 2019 et 2024, puis 1 GW attribués chaque année à partir de 2024.

→ MESURES

Accélérer le rythme de déploiement de l'éolien en mer en visant 18 GW mis en service en 2035 et 40 GW de capacité de production en 2050

- Déployer une planification stratégique et spatiale en mer permettant d'accompagner le développement de l'économie maritime, d'atteindre nos objectifs de transition énergétique et de compatibilité avec le bon état écologique (dont AMP et ZPF). Développer une stratégie en matière de co-usages notamment dans les zones qui pourraient être dédiées à l'éolien en mer.
- Elaborer une réglementation claire concernant les enjeux de sécurité et de sûreté dans les champs éoliens
- Elaborer la cartographie « Eolien en mer » d'ici fin 2024, permettant :
 - d'attribuer, dans les 10 prochaines années, 15,5 GW de nouveaux projets, en complément des 8 GW de projet déjà attribués à des développeurs éoliens et des 2,5 GW d'extensions déjà identifiées ;
 - de poursuivre le développement de l'éolien en mer pour atteindre 40 GW de capacité de production en 2050
 - d'identifier dans les territoires non interconnectés au réseau métropolitain continental le potentiel de cette technologie pour décarboner la production électrique
 - de limiter l'impact du développement des projets EMR sur les écosystèmes marins
- Bien appréhender les enjeux de raccordement (gestion des réseaux électriques en mer, maintenir la trajectoire

du raccordement électrique à quai des navires, adaptation des infrastructures portuaires au développement de l'éolien flottant)

- Objectifs en GW à 2033 de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions déjà identifiées) par façade :
 - MEMN : entre 7 et 11
 - NAMO : entre 6 et 9,5 (dont 0,5 GW)
 - SA : entre 2,5 et 5,5 (dont 1 GW)
 - MED : entre 3 et 4,5 (dont 2x 0,5 GW)
- Objectifs en GW à 2050 (comportant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées) par façade :
 - MEMN : entre 12 et 15,5
 - NAMO : entre 17 et 25
 - SA : entre 7 et 11
 - MED : entre 4 et 7,5

Prendre en considération l'ensemble des sources d'énergies renouvelables

- Identifier les zones de potentiel des autres sources d'énergies renouvelables (hydrolien - potentiel de 3 à 5 GW, technologie houlomotrice - potentiel entre 10 et 15 GW en métropole, etc.) et identifier parmi ces zones celles que plusieurs technologies pourraient occuper (notamment l'éolien en mer)
- Réfléchir à un circuit court et créer des stations-service de recharge en mer

Faire de la planification de l'éolien un exercice partagé avec les citoyens et les territoires

- Engager la participation du public préalable à la révision des DSF, dans une approche mutualisée avec l'éolien ;
- Développer les mécanismes de soutien dédiés, par exemple via la taxe éolienne.

INDICATEURS

- Nombre de projets en service (puissance et nombre d'éoliennes), en projet, en travaux
- Production énergétique
- Nombre d'emplois (construction, maintenance...)
- Chiffre d'affaire de la filière énergies marines renouvelables

FOCUS OUTRE-MER

Développer une stratégie de développement des EMR adaptée aux enjeux spécifiques des territoires d'outre-mer

OBJECTIF 14

« Accompagner les filières maritimes dans la transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 et sécuriser l'approvisionnement en ressources minérales non énergétiques dans un cadre de gestion durable »

➔ ENGAGEMENTS

- Stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières
- Objectif OMI (Organisation maritime internationale) de réduction des émissions de la flotte de commerce en 2050 (-50%)
- Objectif du Green Deal de réduction des émissions de la flotte de commerce en 2050 (-70 %)
- Feuille de route de décarbonation

➔ MESURES

Favoriser la transition écologique des navires et des industries de la mer

- Préciser la proposition de feuille de route article 301 de la loi Climat et résilience en déclinant des travaux spécifiques par segment de flotte (porte-conteneurs, ferries, navires de service, plaisance, pêche) ; pour détailler pour chacun les leviers d'action et évaluer les besoins de financement et les outils réglementaires et fiscaux pour déployer la trajectoire
- Appliquer l'objectif de réduction des émissions de CO₂ et l'orientation vers d'autres moyens de propulsion ; concerne tous les types de navires (pêche, commerce, plaisance, nautisme en mobilisant les fédérations sportives, etc.)
- Développer une séquence ERC et de gestion de l'artificialisation adaptées aux besoins des ports et préserver les espaces naturels du domaine portuaire
- Développer une stratégie sur la sobriété dans le maritime, incluant une réflexion sur la vitesse, la conception, l'usage des navires.

Diversifier les solutions de décarbonation pour les navires neufs et via le retrofit pour l'existant

- Aller vers les solutions hybrides pour décarboner à court terme ;
- Développer la propulsion vélique ;

- Electrifier massivement les secteurs qui dépendent largement des énergies fossiles et aménager les réseaux en fonction ;
- Déployer les carburants durables (biométhane, e-carburants, biocarburants) en prenant en compte les contraintes sur la disponibilité des ressources en biomasse et en électricité.

Assurer la sécurité d'approvisionnement durables en granulats marins des territoires littoraux de métropole et ultramarins par une meilleure connaissance des gisements, par une planification adaptée et par la facilitation des dessertes

- Consolider, rendre publique et pérenniser la banque nationale des données géologiques du sous-sol en mer, afin de favoriser la connaissance scientifique partagée et l'identification de nouveaux gisements exploitables de granulats marins ;
- Assurer l'autonomie en granulats marins pour des sous-régions marines exposées à un risque d'approvisionnement, via la conduite de nouvelles campagnes de prospections géologiques, tenant compte de la sensibilité des écosystèmes marins par ailleurs, financées par les pouvoirs publics
- Préserver l'accès aux gisements de granulats marins et garantir des voies de navigation directes entre les concessions et leurs ports de déchargement par le biais d'une planification spatiale cohérente avec la conciliation des usages
- Assurer la pérennité et le développement des terminaux de déchargement de granulats marins dans les ports
- Favoriser le développement du transport fluvio-maritime des granulats marins

INDICATEURS

- État de la production et des importations de granulats marins
- Evolution du nombre de terminaux de déchargement, des tirants d'eau et capacités de stockage associés
- Publication des DOGGM, (documents d'orientation

pour une gestion durable des granulats marins) cadres de décision pour une gestion durable des projets d'exploitation tenant compte du potentiel extractif, des sensibilités environnementales et des nécessités socio-économiques.

- Perception des Français sur l'état du milieu marin et sur l'exploitation des ressources (enquête ou baromètre annuel à mettre en place)
- DOGGM rédigés ayant notamment une dimension réduction des impacts

5

DOMAINE DE LA
**PARTICIPATION
 DE LA FRANCE À
 L'ÉLABORATION ET À
 LA MISE EN ŒUVRE
 DE POLITIQUES
 INTERNATIONALES
 ET EUROPÉENNES
 INTÉGRÉES POUR LA
 PROTECTION ET LA
 VALORISATION DES
 ESPACES ET ACTIVITÉS
 MARITIMES Y COMPRIS
 POUR LES OUTRE-MER ;**



Retour de Pêche, Le Guilvinec, Bretagne.

OBJECTIF 15

« Porter des positions ambitieuses pour le maritime en développant des coopérations »

➔ MESURES

Assurer le rayonnement de la France au niveau international :

- Porter les ambitions nationales au niveau international dans les négociations en haute mer (BBNJ, Biodiversity Beyond National Jurisdiction ou Traité pour protéger les ressources marines et la biodiversité de l'Océan mondial et AIFM, Autorité Internationale des Fonds Marins), traité plastique, organisation de la Conférence des Nations Unies sur les océans 2025, COP biodiversité et COP climat, ODD 14 et autres ODD et objectifs associés, IPOS (International Panel for Ocean Sustainability ou panel international pour la durabilité de l'océan), focus Méditerranée et pôles (dont

CCAMLR, Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique) ;

- Porter nos ambitions à l'OMI et à l'OIT (réduction des émissions des navires, lutte contre la pollution de l'air par les navires, ZMPV, zone maritime particulièrement vulnérable, en méditerranée, conditions sociales) ;
- Défendre le principe de l'interdiction d'exploitation des grands fonds marins ;
- Lutter contre le dumping social.
- Réaffirmer les pratiques, savoir-faire et engagements environnementaux de nos filières halieutiques

INDICATEURS

- Nouvelles phases de l'indice « d'efficacité énergétique de la conception » (EEDI) ainsi que d'un indicateur opérationnel d'intensité carbone (CII) pour les navires, dans le cadre OMI.

Faire des politiques maritimes européennes des leviers pour porter les ambitions françaises

- Renforcer la contribution de la France aux travaux de la Commission européenne sur les directives qui ont une influence sur la PMI, Politique maritime intégrée pour l'UE(DCPEM, DCSMM, DCE et Directive nature) en promouvant une approche inter-directive et dans un objectif de haute qualité environnementale et de structuration des secteurs.

Porter une ambition française à l'échelle des coopérations régionales

- Contribuer à des coopérations régionales thématiques entre Etats membres de l'Union européenne, dans les eaux

européennes et en associant des Etats tiers ;

- Investir les gouvernances régionales en lien avec les collectivités ultra-marines ;
- Renforcer le dialogue et les partenariats Etat-Collectivités y compris celles à statuts particuliers (Polynésie, Nouvelle Calédonie), dans le respect des compétences ;
- Approfondir l'investissement dans les conventions des mers régionales notamment Pôles et Méditerranée (CCAMLR, Barcelone, OSPAR, Carthagène) et les ORGP, Organisations régionales de gestion de la pêche
- Porter auprès de l'AIFM ce qui concerne les fonds marins (réforme du Code minier)

OBJECTIF 16

« Accompagner le développement de l'économie bleue et valoriser une biodiversité préservée en outre-mer, selon les particularités et les atouts de chacun »

→ ENGAGEMENTS

- Les outils de planification et de gestion : SAR, DSBM, plan de gestion mer de Corail, aire marine gérée de Polynésie française, Réserve naturelle nationale des terres australes et antarctiques françaises (TAAF), etc.
- Les conventions de mers régionales, les coopérations à l'échelle des bassins maritimes
- Les plans d'action : captures accidentelles de tortues marines, stratégies des collectivités à statut particulier
- CITES, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, (notamment acoupas rouges surpêché en Guyane)
- Une feuille de route « économie bleue durable dans les outre-mer » sera construite avec les territoires d'ici fin 2023.

→ MESURES

Renforcer la protection de l'environnement ultra-marin et notamment des écosystèmes remarquables (récifs coralliens et mangroves), et en faire un atout pour les populations locales

- Renforcer la connaissance sur le milieu marin, réaliser des études et bancariser de nouvelles données, et créer des observatoires locaux spécifiques ;
- Protéger 100% des récifs coralliens d'ici 2030 dont la moitié en protection forte ;
- Accroître la résilience des écosystèmes marins aux changements climatiques et mieux gérer le domaine public maritime ;
- Lutter contre les pollutions : chlrodécone et sargasses aux Antilles, mercure en Guyane ; améliorer l'assainissement (priorité Mayotte, mais aussi dans l'ensemble des outre mers) ;
- Renforcer la coopération transfrontalière

dans le domaine maritime, notamment dans le cadre des conventions de mers régionales ;

- Faire respecter la souveraineté de la France, notamment en renforçant le contrôle contre la pêche illicite en lien avec la commission européenne.

Accompagner le développement d'une économie bleue durable adaptée aux territoires et différenciée

- Promouvoir les activités nautiques, subaquatiques et de plaisance durables, et créer des capacités d'accueil de navires de plaisance à faible impact environnemental en dehors des espaces portuaires (ZMEL) ;
- Rénover et moderniser, dans une perspective de durabilité, l'offre de structures et d'équipements sportifs dédiés aux activités nautiques et subaquatiques ;
- Investir dans des infrastructures portuaires de construction et de réparation navale, et dans les navires de pêche (équiper, moderniser, mettre aux normes) ;
- Promouvoir un tourisme durable, axé sur le patrimoine naturel et culturel local ;
- Responsabilité élargie des producteurs (REP) plaisance ultra-marine.

Mettre les populations ultramarines au cœur de leur développement durable

- Développer les offres adaptées pour les formations aux métiers de la mer ;
- Former les usagers, jeunes publics et citoyens aux enjeux maritimes jeunes publics ;
- Axer le développement de l'économie bleue sur les activités les plus créatrices d'emplois adaptées aux territoires et à la demande
- Favoriser les échanges d'expériences avec les voisins du bassin maritime.

6

DOMAINE DE LA
**GOUVERNANCE
 ASSOCIÉE À CETTE
 STRATÉGIE, LES
 MOYENS DE SA MISE
 EN ŒUVRE ET LES
 MODALITÉS DE SON
 SUIVI ET DE SON
 ÉVALUATION**

© Getty Images



Barrage de la Rance, Bretagne.

OBJECTIF 17

**« Renforcer
 l'ancrage territorial
 de la gouvernance
 maritime et
 sa capacité de
 proposition
 au service des
 politiques
 maritimes »**

→ MESURES**Gouvernance des politiques maritimes des façades et bassins ultra-marins**

- Assurer les synergies entre les CMF et les instances/stratégies régionales pour optimiser les mises en œuvre, voire s'appuyer sur des gouvernances infra-façades ont une pertinence pour préparer/mobiliser ;
- Conforter les territoires dans la définition des stratégies régionales/locales/façades, notamment en faisant le lien avec l'ensemble des instances infra-façades (instances de gestion de l'eau).

Renforcer les capacités de proposition de la gouvernance maritime nationale (CNML)

- Optimiser l'organisation et le fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ; Le CNML pilotera le suivi de la mise en œuvre de la SNML avec un point d'étape annuel et un bilan intermédiaire (en 2026) ;
- Assurer la meilleure participation possible des représentants des CMF et

CMBU au CNML ;

- Assurer la cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle des façades et bassins maritimes, y compris dans sa dimension de coopération régionale avec les autres Etats côtiers ;
- Proposer une clarification de la gouvernance nationale du maritime autour du CNML qui bénéficiera des contributions des autres instances (Conseil supérieur de la marine marchande, CSMM ; Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale, COMER ; Comité national du trait de côte, CNTC) ou think-tanks. (Comité France Maritime, CFM ; Comité France Océan, CFO, Conseil national du paysage, CNP).

Assurer une continuité d'action entre la SNML, les DSF et les DSBM et les documents programmatiques des collectivités

- Renforcer le caractère coopératif du lien entre le CNML et les CMF ;
- Articuler la planification des DSF entre façades pour une gestion idoine de certaines thématiques ou de zones partagées ;

- Renforcer les capacités d'intervention territoriales des politiques publiques maritimes en partenariat avec les collectivités locales, en particulier régionales (et les parlements de la mer) ainsi que les agences de développement correspondantes ;
- Renforcer le rôle des préfets coordonnateurs sur les sujets frontaliers et internationaux en lien avec l'administration centrale.

Articuler la gouvernance maritime nationale avec l'échelon européen et international

- S'appuyer sur le groupe de travail relatif à l'Europe au sein du CNML ;
- Faire le lien avec les conventions internationales auxquelles la France est partie prenante et les négociations en cours (notamment Convention cadre des Nations-Unies sur le Climat, Convention sur la diversité biologique, Traité BBNJ, conventions de mers régionales) ;
- Faire le lien avec les stratégies et législations de l'Union européenne.



OBJECTIF 18

« Disposer des moyens de mise en œuvre de la stratégie »



➔ MESURES

Développer des indicateurs de moyens et d'atteinte des objectifs

- Indicateurs de suivi et de réalisation, en associant le CNML ;
- Bilan mi-parcours et bilan, la dernière année de la SNML (avant l'élaboration de la 3ème SNML).

Evaluer les besoins et les sources de financements pour la mise en œuvre de la SNML

- Mission inter inspections ;
- Développer les partenariats publics-privés (exemple : fonds d'investissement et de dotation) ;
- Création d'un compte annexe de la comptabilité nationale pour le maritime.

Garantir les moyens de contrôle de l'Etat en mer pour assurer le suivi de la

stratégie

- Poursuivre les actions de surveillance et de répression dans le domaine de l'Action de l'Etat en mer, AEM (focalisation pêche illégale, câbles, etc.), tout en concourant à la prévention des crises (climatique, migratoires, etc.) ;
- Renforcer la fonction d'appui et les moyens du Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) et du Centre national de surveillance des pêches (CNSP),
- Faciliter les systèmes de financements basés sur les principes de pollueurs-payeurs de la SNB et SNE (ex : réforme des redevances de pollution et de modernisation des réseaux de collecte impulsée par le Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) ou Comité national de l'eau, cette année).

LEXIQUE

Acronymes : Et leur signification

AEM : Action de l'Etat en mer

AFIT : Agence de financement des infrastructures de transport de France

AIFM : Autorité Internationale des Fonds Marins

AMP : Aire marine protégée

BBNJ : Biodiversity Beyond National Jurisdiction ou Traité pour protéger les ressources marines et la biodiversité de l'Océan mondial

BEE : Bon état écologique des eaux marines

CACEM : Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin

CCAMLR : Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique

CCPQSPEA : Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ou Comité national de l'eau

CFM : Comité France Maritime

CFO : Comité France Océan

CII : Indicateur opérationnel d'intensité carbone

CIMER : Comité interministériel de la Mer

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

CMF : Conseil maritime de façade

CNML : Conseil national de la Mer et des littoraux

CNP : Conseil national du paysage

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNSP : Centre national de surveillance des pêches

CNTC : Comité national du trait de côte

COMER : Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale

Convention MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

CSMM : Conseil supérieur de la marine marchande

DCE : Directive cadre Eau

DCS+A2:B39MM : Directive cadre Stratégie pour le Milieu marin

DHFF : Directive « habitats, faune, flore »

DO : Directive oiseaux

DOGGM : Documents d'orientation pour une gestion durable des granulats marins

DRASSM : Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (ministère de la Culture)

DSBM : Documents stratégiques de bassins maritimes

DSF : Documents stratégiques de façade

EEDI : Efficacité énergétique de la conception

EEE : Espèces exotiques envahissantes

EMR : Energie marine renouvelable

ENSM : Ecole nationale supérieure maritime

ERC : Eviter, Réduire, Compenser

FEAMPA : Fonds européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture

Filière REP : Filière responsabilité élargie du producteur

FIM : Fonds d'intervention maritime

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GIZC : Gestion intégrée des zones côtières

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

GPM : Grands ports maritimes

H2S : Sulfure d'hydrogène

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

INEC : Indicateur national de l'érosion côtière

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

IPOS : International Panel for Ocean Sustainability ou panel international pour la durabilité de l'océan

LPEC : Loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat

MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle

NH3 : Ammoniac

ODD : Objectifs de développement durable des Nations Unies

OIT : Organisation internationale du Travail

OM : Outre-Mer

OMI : Organisation maritime internationale

ORGP : Organisations régionales de gestion de la pêche

PCP : Politique Commune de Pêche Européenne

Pêche INN : Pêche illégale, non déclarée et non réglementée

PIA : Programmes d'investissements d'avenir

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal ou communautaire

PMI : Politique maritime intégrée pour l'UE

PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie

PPR : Programme prioritaire de recherche

Rapports Polrep : Rapports de pollutions dans les eaux françaises

RMD : Rendement maximal durable

RNN : Réserve naturelle nationale

RUP : Régions ultrapériphériques de l'Union européenne

SAR : Schéma d'aménagement régional

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SIMM : Système d'information sur la mer

SLGITC : Stratégies locales de gestion intégrées du trait de côte

SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité

SNGITC : Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

SNGRI : Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation

SNML : Stratégie nationale pour la mer et le littoral

SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

SRGTC : Stratégies régionales de gestion du trait de côte

TAF : Terres australes françaises

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZAN : Zéro artificialisation nette

ZEE : Zone économique exclusive

ZMEL : Zones de mouillage et d'équipements légers

ZMPV : Zone maritime particulièrement vulnérable

ZPF : Zone de protection forte



VERSION PROJET

Secrétariat d'État chargé de la Mer-Stratégie
nationale mer et littoral 2030
Août 2023